RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

## ZONE DE DISTRIBUTION : LAPLEAU BOURG

### Conclusion sanitaire

**2024**

Limites de qualité bactériologique satisfaisantes en 2024. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes).
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).

### Indicateur global de qualité

**D**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : D

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VIEBAN 1, VIEBAN 2, TEYSSONNIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 278 personnes sur 1 commune (LAPLEAU). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LAPLEAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LAPLEAU » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/03/2025**

UDI **019001061**

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE

**D** — Limites de qualité respectées en 2024. Références non respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **78 %**
Valeur maxi : **81 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

### NITRATES

**A** — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **5,95 mg/L**
Valeur maxi : **6,1 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A** — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### PH

Eau agressive

Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **6,14 unité pH**
Valeur maxi : **6,5 unité pH**

### ALUMINIUM

Très bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **5 microgramme/L**
Valeur maxi : **5 microgramme/L**

### CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **44,7 microS/cm**
Valeur maxi : **47 microS/cm**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Corrèze ARS Nouvelle Aquitaine - 4 Rue du 9 Juin 1944 19000 Tulle
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 09 69 37 00 33 ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr